BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2597

53 – MAYENNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LAVAL

Ventes et cessions

378 008 924 RCS Laval.
HEUDE BATIMENT.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 400000.00 EUR.
Adresse : 27, Avenue de la Libération, 53500 Ernée.
Oppositions : Art. L236-30 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET D'APPORT PARTIEL D'ACTIF Oppositions : article L. 236-15 du code de commerce Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ERNEE du 29 septembre 2026, la société HEUDE BATIMENT, société par actions simplifiée au capital de 400 000 euros, dont le siège social est 27 avenue de la Libération, 53500 ERNEE, immatriculée sous le numéro 378 008 924 RCS LAVAL, société apporteuse, et la société HEUDE MENUISERIE, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 27 avenue de la Libération, 53500 ERNEE, immatriculée sous le numéro 108 181 272 RCS LAVAL, société bénéficiaire, ont établi un projet d'apport partiel d'actif soumis au régime juridique des scissions en application de l'article L. 236-27 du code de commerce, et au régime simplifié de l'article L. 236-28 du même code. La société HEUDE BATIMENT ferait apport à la société HEUDE MENUISERIE de sa branche complète et autonome d'activité de menuiserie générale, fourniture et pose de menuiseries intérieures et extérieures, négoce de menuiseries et de matériaux, agencements et travaux liés, exploitée 27 avenue de la Libération, 53500 ERNEE. L'actif apporté est évalué à 1 328 588,80 € et le passif pris en charge à 1 019 588,80 €, soit un actif net apporté de 309 000,00 €. En rémunération, la société HEUDE MENUISERIE augmenterait son capital de 309 000 euros par la création de 309 000 actions nouvelles d'un euro de valeur nominale, attribuées à la société HEUDE BATIMENT. L'apport prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2026 sur les plans comptable et fiscal. Il est stipulé que la société bénéficiaire ne sera tenue que du passif mis à sa charge, sans solidarité avec la société apporteuse (article L. 236-30 du code de commerce). Le projet a été déposé au greffe du tribunal de commerce de LAVAL le 02/10/2026 au nom de chacune des sociétés. Les créanciers des sociétés participantes dont la créance est antérieure au présent avis peuvent former opposition dans un délai de trente jours à compter de sa publication, devant le tribunal de commerce de LAVAL. Pour avis. Pour la société HEUDE BATIMENT, Monsieur Xavier HEUDE, Président Pour la société HEUDE MENUISERIE, la société HEUDE BATIMENT, Présidente, représentée par Monsieur Xavier HEUDE.